

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

## Etalerit présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Pierre-Yves BOUDIN, Monique LEPINE, Fernando DO NASCIMENTO, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Catherine CONSTANTIN, Alex AGERON, Pierre BARJON, Frédéric BOISSONNET, Virginie LIVET

Absents ayant donné pouvoir : Catherine CLEMENT a donné pouvoir à Laurent Torgue – Benoit CHAUMARD a donné pouvoir à Pierre-Yves BOUDIN –

Absent : Eddy DELABAYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Frédéric BOISSONNET est désigné secrétaire de séance.

3/ Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour, Il soumet le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2022 à l'approbation du conseil municipal – Celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque et est voté à l'unanimité –

## AFFAIRES GENERALES- FINANCES

### FINANCES

#### 1/ BUDGET 2022 :

#### D/42 : décision modificative N°4 – Virement de crédits

Madame Sérillon donne lecture de la décision modification N°4

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D 60611 : Eau & assainissement		1 100.00 €		
D 60621 : Combustibles	6 000.00 €			
D 60633 : F. de voirie		1 567.00 €		
D 615228 : Autres bâtiments		2 500.00 €		
D 61551 : Entretien matériel roulant		1 600.00 €		
D 6156 : Maintenance		6 300.00 €		
D 6358 : Autres droits		8 285.00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>21 362.00 €</b>		
D 6216 : Personnel affecté par le GFP		770.00 €		
D 6218 : Autre personnel extérieur		1 600.00 €		
D 6336 : Cotisations CNG,OG de la FPT		200.00 €		
D 6411 : Personnel titulaire	4 200.00 €			
D 6413 : Personnel non titulaire		2 500.00 €		
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		6 000.00 €		
D 6453 : Cotisations caisses retraites		200.00 €		
D 6488 : Autres charges		1 690.00 €		
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>4 200.00 €</b>	<b>12 960.00 €</b>		
D 6531 : Indemnités élus	2 100.00 €			
D 6535 : Formation élus		500.00 €		
D 65541 : Compensation charges territoriales		1 183.00 €		
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		100.00 €		
D 65738 : Autres organismes publics		800.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>	<b>2 100.00 €</b>	<b>2 683.00 €</b>		
R 70311 : Concessions dans les cimetières				400.00 €
R 7062 : Redev. services à car. culturel				510.00 €
R 7067 : Redv. serv. périscolaires et esp.				3 500.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>				<b>4 410.00 €</b>
R 7381 : Taxe add. droits de mutation				14 000.00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>				<b>14 000.00 €</b>
R 748388 : Autres				2 045.00 €
R 7485 : Dotat° pour les titres sécurisés				2 500.00 €
R 7488 : Autres attribut° et participat°				460.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>				<b>6 005.00 €</b>
R 7788 : Produits exceptionnels divers				1 180.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>				<b>1 180.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>12 300.00 €</b>	<b>36 895.00 €</b>		<b>24 595.00 €</b>

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

INVESTISSEMENT			
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		889.00 €	
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>889.00 €</b>	
D 21312 : Travaux Ecoles Cantine	1 500.00 €		
D 21534 : Eclairage public		421.00 €	
D 2184 : Travaux Ecoles Cantine		1 500.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 921.00 €</b>	
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus			1 310.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>1 310.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>2 810.00 €</b>	<b>1 310.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>25 906.00 €</b>	<b>25 906.00 €</b>

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents adopte la décision modificative présentée.

Arrivée de Pierre BARJON à 18 H 40

## 2/ Budget 2023

### D/43 Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération N° D/2022/28 du 14 septembre 2022 décidant d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal de la commune de Serrières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire le choix entre la nomenclature abrégée ou la nomenclature développée. Monsieur le maire propose d'adopter la nomenclature M57 développée, qui présente notamment des comptes plus détaillés -

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

- Vu la délibération N° D/2022/28 du 14 septembre 2022 décidant d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal de la commune de Serrières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**DECIDE** : d'adopter la nomenclature M57 développée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 -

## 3/ Assurance

### D/ 44 Choc de véhicule sur logette – encaissement de l'indemnité immédiate

Monsieur le maire rappelle le sinistre du 08/03/2022 référencé sous le N° B2240030960 et qui concernait la destruction d'un coffret électrique par un camion de transport rue du Rhône.

Monsieur le maire propose à l'assemblée, d'encaisser l'indemnité immédiate d'un montant de 1 187.20 € suite au rapport d'expertise du 24 août 2022. Monsieur le maire précise que le solde sera versé après recours auprès de l'assurance adverse.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

**ACCEPTÉ** l'encaissement de l'indemnité de sinistre d'un montant de 1 187.20 € -

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

## DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le maire donne lecture du courrier du président du SEMAD (service d'entraide et de maintien à domicile) adressé à l'ensemble des maires de la CC Annonay Rhône Agglo, et qui fait part des difficultés financières que rencontre l'association. Il rappelle que le SEMAD intervient auprès de 900 personnes et emploie 96 salariés- Il explique que l'association perçoit une subvention de l'Agglo via le CIAS (centre intercommunal d'actions sociales) qui n'a pas augmentée depuis une vingtaine d'année et sollicite l'augmentation de celle-ci afin d'éviter le licenciement de l'ensemble du personnel et voir 900 personnes sans soins.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de transmettre ce courrier au président de l'agglo afin d'en discuter en bureau des maires.

## TRAVAUX – ETUDE DE PROJETS -VOIRIE – URBANISME – LOGEMENTS COMMUNAUX

### 1/ Point sur les travaux du quai sud

Pierre-Yves Boudin explique que la réception générale des travaux est prévue le 16 décembre prochain sauf pour la salle polyvalente, une réception partielle sera réalisée.

Concernant les travaux de la Via Fluvia, la pose de barrières en bois est presque terminée, la passerelle au-dessus du ruisseau sera installée le 19 décembre prochain ainsi la 1ère tranche des travaux sera terminée. Monsieur le maire explique que la deuxième tranche débutera prochainement avec la jonction Serrieres / Peyraud.

### 2/ Point sur les travaux de la STEP

La Step sera mise en service pour la commune de Limony ainsi que le nord de la commune de SERRIERES-

Pour information monsieur le maire explique à l'assemblée que le recours en référé déposé par un administré et une entreprise contre la commune et la CC Annonay Rhône Agglo a été rejeté dans sa globalité. A suivre...

### 3/ Point sur les travaux en cours

L'entreprise RHONE ALPES TP a terminé la reprise du chemin des Trouillardards – A suivre les travaux de mise en séparatifs des réseaux rue Bel Air. Les riverains seront avertis de leur commencement. Ces travaux sont portés par le CC Annonay Rhône Agglo pour un montant de 32 000 € - Une participation financière de la commune sera sollicitée pour les eaux pluviales pour un montant de 3 380 € - Ensuite l'entreprise procèdera à la reprise en enrobé de la rue en totalité pour un montant de 13 249.14 €.

La réfection de la partie en zinc de la toiture de l'école est terminée et est conforme au devis signé-

Une nouvelle carte de stationnement sera délivrée aux riverains du quai sud, elle sera valable 2 ans – Les parkings resteront en zone bleue, le marquage au sol des places sera effectué aux beaux jours-

Une réunion est programmée le 30/12 avec les riverains de la rue des écoles pour améliorer le stationnement et la sécurité dans cette rue.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Suite aux annonces du gouvernement concernant la hausse des prix de l'énergie, la commune a décidé de mettre en place des mesures d'économie d'énergie avec l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique. Des régulateurs ont été installés à l'école publique sur les chaudières afin de maintenir une température de 19 degrés en journée et 16 degrés la nuit. La mairie a adopté aussi ces températures et une porte a été installée entre l'accueil et le secrétariat pour garder la chaleur dans les bureaux. L'objectif étant de réduire de 10 % énergétique d'ici 2024 et répondre au décret tertiaire avec des objectifs beaucoup plus ambitieux.

## **4/ Création de 2 abris bus scolaires :**

### **D/ 45 Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le dispositif mis en place par la Région pour équiper les points d'arrêts des lignes scolaires ou régulières d'abris voyageurs. L'accompagnement proposé à toutes collectivités territoriales de la Région est le suivant :

- Fourniture et installation du ou des abris bus
- Prise en charge à hauteur de 80 % de la construction de la dalle béton qui supportera le ou les futurs abris

Monsieur le maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande d'aide auprès des services de la Région pour la fourniture et la pose de 2 abris bus ainsi que le financement des dalles béton pour un coût estimé à 1800 € - Les abris seront construits quai Jules Roche Sud au niveau de l'école publique et le deuxième au sud de l'avenue Isidore Cuminal devant les cités florales-

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

**ACCEPTÉ** la proposition du maire pour la création de 2 abris bus scolaires - **AUTORISE** monsieur le maire à déposer un dossier de demande d'aide, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la fourniture et la pose de 2 abris bus et le financement des dalles béton estimé à 1 800 €.

Pour infos, l'arrêt de bus situé au niveau de l'office du tourisme sera déplacé plus au sud au niveau du plateau ralentisseur.

## **COMMUNICATION -CULTIURE -PATRIMOINE - TOURISME**

### **1/ Musée des Mariniers :**

Catherine Constantin rappelle le projet d'exposition itinérante intitulé « Pourquoi résister à l'appel du courant ? Le fleuve, lui, coulait depuis la fin des temps ». Cette exposition, co produite par les membres partenaires du réseau Cap sur le Rhône, est composée de 35 panneaux- elle serait mise en place du 1<sup>er</sup> aout jusqu'aux journées européennes du patrimoine- elle devra être assurée (valeur 2000 €)

L'assureur de la commune a été contacté à ce sujet mais n'a toujours pas fait parvenir son devis - Monsieur le maire demande le coût de ce projet. Celui est gratuit mais 250 € de frais de gestion seront demandés. Monsieur le maire propose de donner un accord de principe pour cette exposition.

Danielle Sérillon rappelle que les représentants de la DRAC, dont Mme Onimus Directrice, se rendront au Musée des Mariniers pour une réunion de prise en charge globale du Musée.

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

## 2/ Site internet

Suite à une visio avec M Villard responsable du bureau d'études 6Tematik, il en résulte que la charge de travail sera relativement importante pour le transfert des données sur le nouveau site (photos, articles, etc ...),

Une formation des élus et agents est prévue en février 2023 et la mise en route du nouveau site en juin 2023.

## ENVIRONNEMENT - PREVENTION DES RISQUES - SECURITE

### - Point sur les risques de délestage du réseau électrique :

Monsieur le maire informe le conseil des risques de délestage (coupures) du réseau électrique en début d'année prochaine en cas de forte consommation- Les coupures seront planifiées et mises en œuvre en dernier recours, et seront ciblées par zone géographique elles seront limitées à 2h pour les consommateurs concernés. En revanche, elles ne concernent pas les sites prioritaires définis comme des sites sensibles tels que les hôpitaux, les services d'urgence, les commissariats et brigades de gendarmerie, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), les centres pénitentiaires, etc. Plusieurs scénarios ont été imaginés par les services de l'Etat sur des éventuels délestages et actions préalables à j-3, j-2 et j-1 à charge des communes jusqu'au déclenchement du plan communal de sauvegarde.

## CITOYENNETE - VIE ASSOCIATIVE- SPORT- FESTIVITES

### - Point sur les festivités de Noël :

Alex Ageron rappelle qu'un spectacle de Noël était organisé par le comité des fêtes- il déplore le manque de mobilisation des enfants et parents des écoles lors de cette manifestation-

### - Divers : Assemblée générale des sauveteurs vendredi 17 décembre -

Monsieur le maire tient à remercier les élus et employés communaux pour leur intervention pour le salage des rues lors de l'épisode neigeux.

Avant de lever la séance monsieur le maire souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble du conseil municipal

La séance est levée à 19 h 30



